



UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires

VAL-DE-MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ou 01-43-99-65-48

Tél./ Fax : 01-43-99-37-95

Compte-rendu du Comité technique local (CTL) du 25 juin 2012 :

TOUT UN CTL POUR « INFORMATION » QUELLE IRONIE !

1°) Présentation du plan départemental de formation professionnelle

Les coûts de formation sont désormais gérés au niveau national, le plan départemental sera coordonné au niveau inter-régional et, en 2013, sera organisé sur l'année civile.

Plutôt que de remplir des fiches papier d'évaluation des stages, les participants devront les compléter en ligne (à l'aide du logiciel DIESE).

Une réflexion est menée sur les coûts liés à l'organisation des concours, compte-tenu du fort taux d'absentéisme.

Dès septembre 2012, des formations vont être organisées en local sur le thème du recouvrement dans les SIE.

Les formations liées au cadastre posent problème car, faute de participants, elles sont souvent annulées.

La formation surendettement des particuliers va être étendue au service public local.

Une formation Relai bureautique local (RBL, ex GSM) est prévue pour le deuxième semestre 2012, mais la direction attend l'accord de la DISI Champagne (dont relèvent désormais nos collègues des ex CMI & SAU), qui n'a pas répondu à ce jour.

Les agents ne peuvent utiliser Chorus qu'après avoir reçu une habilitation, délivrée à l'issue de la formation. Dès lors, notre département ayant souvent de nouveaux agents, l'attention de l'administration centrale a été attirée sur la nécessité d'assurer régulièrement une formation « Chorus compta ».

Pour les agents nouvellement affectés dans le département, il leur sera rappelé qu'un parcours de formation a été mis en ligne pour chaque métier, accessible depuis le site de la formation professionnelle sur Ulysse 94.

2°) Harmonisation des horaires d'ouverture au public des Trésoreries du Val-de-Marne

Suite aux votes des agents, les nouveaux horaires entrèrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet (afin que les collègues puissent en bénéficier pendant la période estivale). Les nouveaux horaires concernent aussi bien l'ouverture au public que l'accueil téléphonique. Les répondeurs seront donc modifiés en conséquence.

3°) Installation des pôles de fiscalité immobilière (FI)

Comme pour tous les déménagements, les travaux sont souvent déjà effectués sans même que les acteurs de prévention ne soient consultés !

Pour le pôle FI de Nogent, le fait d'installer le box FI dans la zone « sécurisée » et sans fenêtre ne semble pas poser de problème à l'administration.

4°) Installation des brigades de vérification n° 3 et 5 sur le site de Créteil

Outre ce qui a été dit pour les pôles FI, force est de constater que le nombre de mètres carrés par agent n'est pas respecté. (Il y a parfois moins de 5 m² par agent, alors que la législation en prévoit presque le double !).

La réponse de l'administration est encore plus surprenante : cela serait volontaire au motif que les vérificateurs n'étant pas toujours à leur bureau, un prorata a été pratiqué !?! Les agents concernés apprécieront !

Cette situation est d'autant plus inadmissible que les collègues dont les brigades ont déjà été transférées sur Créteil se plaignent de ne même pas avoir de place pour mettre un vestiaire dans leur bureau, ni de box pour accueillir le public.

Après moult discussions, la direction a accepté de réexaminer les plans « qui seraient susceptibles de poser problème » suite à l'avis du médecin de prévention.

Nous avons à nouveau rappelé que les acteurs de prévention devaient être obligatoirement consultés dès l'élaboration des plans, puis soumis au comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) avant d'être actés en CTL.

Par ailleurs, la Direction assure qu'il y a des places de parking de réservées, que les bureaux seront repeints pour ceux qui le demandent et que les questions liées aux téléphones, à l'éclairage et aux photocopieurs sont réglées.

La possibilité de créer jusqu'à 3 boxes de réception dans l'aile sud, spécifiques aux brigades, est à l'étude.

Les chefs de brigade auront la charge d'assurer la gestion du planning d'utilisation de ces boxes.

Monsieur BRUNET n'est pas opposé à l'idée de mettre un ordinateur spécifique par brigade pour un accès full internet, sous réserve de disponibilité.

5°) Déménagement du service du contrôle de la redevance

Les mêmes problèmes se posent pour le déménagement du service de la redevance dont seuls « les bruits de couloir » attestaient qu'il avait été décidé, organisé et réalisé avant même qu'il ne soit à l'ordre du jour de ce CTL !

Bien que l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ait demandé à en être informé lors de précédentes réunions, l'administration a poursuivi ces plans en catimini, sans organiser les réunions de présentation pourtant annoncées !!!

Pire : bien que cette réorganisation, ainsi que d'autres, soient à l'ordre du jour de ce CTL, les travaux ont déjà commencé depuis plus de 10 jours !

Face à ce « fait du prince », l'intersyndicale a même été obligée de demander une audience en urgence, ce qui est totalement inacceptable !

Nous avons demandé à notre direction si les audiences exceptionnelles et dans l'urgence allaient devenir la règle du dialogue social en lieu et place des instances paritaires ?

Ce qui est certain, c'est que les pratiques actuelles doivent cesser car elles foulent la notion même de dialogue social, conduisant par la même à un mépris aussi bien des agents que de leurs représentants !

6°) Questions diverses

- Nous avons informé la direction de l'agression d'une collègue sur le site de Créteil jeudi soir ;
- Le désamiantage du site de Nogent va commencer la première quinzaine d'août. Les modalités pratiques restent à définir (2,5 jours par étage) ;
- Le bail de la Trésorerie Nord Val-de-Marne (à Fontenay-sous-bois) a été dénoncé par le propriétaire à compter de mai 2013. Des recherches viennent de débiter pour reloger les agents concernés.